



ÉTUDE SURVEILLÉE

Période de NOVEMBRE 2017

Exclusivement à la régie restauration – Mairie de la Bassée

Monsieur - Madame

Adresse complète

N° de téléphone fixe ou portable

Nom et Prénom de l'enfant :

Ecole : Classe :

L'enfant est-il autorisé à repartir seul après l'étude :

TARIFS
2 euros
par séance d'une heure
Chèque à l'ordre du
trésor public
Attention : les enfants
fréquentant l'étude
surveillée ne pourront être
pris en charge en garderie.

Etude Surveillée

Lundi	6		Lundi	13		Lundi	20		Lundi	27	
Jeudi	9		Jeudi	16		Jeudi	23		Jeudi	30	

L'étude surveillée est ouverte les lundis et jeudis de 16h35 à 17h 35 pour les élèves du CP au CM₂ pour l'école Jules Verne (attention places limitées)

Ce document ne vous sera pas envoyé systématiquement tous les mois, vous devez vous le procurer en mairie. Il est impératif de retourner cette fiche à la Régie Restauration.

Sans paiement et réservation préalable, votre enfant ne sera pas admis à l'étude surveillée.

IMPORTANT :

Pour les situations particulières (maladies, hospitalisation, ...) veuillez prévenir la mairie au 03.20.29.90.26

En cas d'absence d'un enfant, un avoir sera accordé sur présentation impératif d'un certificat médical en mairie

La régie restauration (en mairie de La Bassée – place du Général de Gaulle) sera ouverte aux horaires suivants pour les paiements en espèces :

Mardi de 8h30 à 12h30 – Mercredi de 13h30 à 17h – Jeudi de 8h30 à 12h30

Possibilité d'envoyer le paiement par chèque en mairie ou de le déposer dans l'urne correspondante.

IMPORTANT : l'étude surveillée est à régler d'avance à la Régie aux horaires indiqués ci-dessus (pour une première inscription, se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).

Signature des parents